

Trophée Pierre DEJEAN
Société Nautique de Narbonne
 5C
Étang de Bages

Dates :

<i>Date</i>	<i>Nom de l'étape</i>
<i>08/03/2026</i>	<i>Trophée Pierre DEJAN étape 1</i>
<i>12/04/2026</i>	<i>Trophée Pierre DEJAN étape 2</i>
<i>10/05/2026</i>	<i>Trophée Pierre DEJAN étape 3</i>
<i>07/06/2026</i>	<i>Trophée Pierre DEJAN étape 4</i>
<i>05/07/2026</i>	<i>Trophée Pierre DEJAN étape 5</i>
<i>06/09/2026</i>	<i>Trophée Pierre DEJAN étape 6</i>
<i>04/10/2026</i>	<i>Trophée Pierre DEJAN étape 7</i>
<i>08/11/2026</i>	<i>Trophée Pierre DEJAN étape 8</i>

En cas d'annulation des étapes aux dates initialement prévues, l'étape concernée pourra être reportée sur sa date de réserve définie dans le tableau suivant :

<i>Date de réserve</i>	<i>Nom de l'étape</i>
<i>22/03/2026</i>	<i>Trophée Pierre DEJAN étape 1 REPORT</i>
<i>26/04/2026</i>	<i>Trophée Pierre DEJAN étape 2 REPORT</i>
<i>24/05/2026</i>	<i>Trophée Pierre DEJAN étape 3 REPORT</i>
<i>28/06/2026</i>	<i>Trophée Pierre DEJAN étape 4 REPORT</i>
<i>19/07/2026</i>	<i>Trophée Pierre DEJAN étape 5 REPORT</i>
<i>20/09/2026</i>	<i>Trophée Pierre DEJAN étape 6 REPORT</i>
<i>18/10/2026</i>	<i>Trophée Pierre DEJAN étape 7 REPORT</i>
<i>22/11/2026</i>	<i>Trophée Pierre DEJAN étape 8 REPORT</i>

Préambule *Utiliser ce qui suit lorsqu'une règle ne pourra pas faire l'objet d'une réclamation par un bateau.*
 La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1. *Placer [NP] au début de chaque règle à laquelle cela s'applique.*

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification. *Placer [DP] au début de chaque règle à laquelle cela s'applique.*

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1 RÈGLES

La compétition est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives, et chartes de la FFVoile

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles sur le site <https://lanautique-narbonne.com/regates-competition-courses/>.
- 2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale.

3 COMMUNICATION

- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 4.1 La compétition est ouverte à :
 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception [A - B - C ou D] norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en [5e - 4e - 3e] catégorie de navigation ou équivalent.
 - Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation *basique* de la Division 240.
 - Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur
- 4.2 - tous les bateaux du système à handicap *Osiris Habitable*.
- 4.3 Documents exigibles à l'inscription :
 - 4.3.1 a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
 - Pour chaque concurrent mineur, être en possession :
 - d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide
 - ou
 - d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
 - b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
 - c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.
- 4.3.2 Pour le bateau :
 - le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription sur place.
- 4.6 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS À PAYER

Sans objet

8 PROGRAMME

- 8.1 Inscription : chaque jour de compétition entre **10 h 00** et **12 h 00**.
- 8.2 Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve : Sans objet.
- 8.3 Tous les jours prévus tels que défini en 1^{re} page de cet AC, sont des jours de course. Pour chaque jour, un briefing sera organisé à **13 h 30**.

8.4 Nombre de courses :

Classe	Courses prévues par jour	Maximum par jour
<i>Toutes</i>	<i>1</i>	<i>2</i>

8.5 L'heure du signal d'avertissement de la première course chaque jour est prévue à *14 h 00*.

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après *16 h 00*.

11 LIEU

11.1 L'Annexe A indique l'emplacement des zones de course.

12 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera le suivant : *Parcours construit et/ou côtier* et sera communiqué lors du briefing.

14 CLASSEMENT

14.2 *Une* course validée est nécessaire pour valider la compétition.

14.3 Le score d'un bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses.

14.5 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon *[le système temps sur temps avec application du CVL]*.

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Sans objet

19 PROTECTION DES DONNÉES

19.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

22 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter *la Société Nautique de Narbonne*
43 Rue des Nautiquards, 11100 Narbonne
sn.narbonne@wanadoo.fr ; 04 68 32 26 06

ANNEXE A : ZONE DE COURSE
(joindre si possible un extrait de carte)

